



Commissaires aux comptes

ENFANCE & MUSIQUE

Association Loi 1901

17, rue Etienne Marcel

93500 PANTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025.

AUDITEURS ASSOCIES FRANCILIENS – GROUPE AF

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
Sarl au capital de 240 000 € - Siège social : 45, Bd Georges Clémenceau, 92400 Courbevoie
RCS Nanterre B 422 774 349 - APE 6920 Z - TVA FR 44 422 774 349 - Tél. : 01 83 75 81 81
www.groupeaf.com

A l'Assemblée Générale de l'Association ENFANCE & MUSIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **ENFANCE & MUSIQUE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note ci-dessous :

Changement de réglementation comptable : de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées aux changements de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Courbevoie, le 09 Juin 2026.

Auditeurs Associés Franciliens

Philippe RIMMER
Commissaire aux comptes



Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	920	920			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 416	17 505	911	2 369	- 1 458
Autres immobilisations corporelles	80 948	67 564	13 384	14 041	- 657
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	8 364		8 364	8 364	
Prêts					
Autres	4 473		4 473	4 473	
TOTAL (I)	113 120	85 989	27 131	29 246	- 2 115
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	146 628	2 811	143 817	188 563	- 44 746
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	23 166		23 166	18 449	4 717
Valeurs mobilières de placement	1 130		1 130	1 130	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	297 200		297 200	222 281	74 919
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	468 123	2 811	465 312	430 422	34 890
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	581 243	88 800	492 443	459 668	32 775

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, droits similaires	920	920				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 416	17 505	911	2 369	- 1 458	
Autres immobilisations corporelles	80 948	67 564	13 384	14 041	- 657	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés	8 364		8 364	8 364		
Prêts						
Autres	4 473		4 473	4 473		
TOTAL (I)	113 120	85 989	27 131	29 246	- 2 115	
Actif circulant						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	146 628	2 811	143 817	188 563	- 44 746	
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	23 166		23 166	18 449	4 717	
Valeurs mobilières de placement	1 130		1 130	1 130		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	297 200		297 200	222 281	74 919	
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	468 123	2 811	465 312	430 422	34 890	
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	581 243	88 800	492 443	459 668	32 775	

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	214 180	217 946	- 3 766
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	3 188	-3 766	6 954
Situation nette (sous total)	217 367	214 180	3 187
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	217 367	214 180	3 187
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	24 000		24 000
TOTAL (II)	24 000		24 000
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	65 489	54 284	11 205
TOTAL (III)	65 489	54 284	11 205
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 486	26 119	- 15 633
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 451	52 917	534
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	66 326	60 469	5 857
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	6 978	11 201	- 4 223
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	48 346	40 500	7 846
TOTAL (IV)	185 587	191 205	- 5 618
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	492 443	459 668	32 775
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	610	817	- 207	-25,34
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	748 330	743 613	4 717	0,63
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	237 885	262 695	- 24 810	-9,44
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	24 000		24 000	N/S
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	88 268	93 002	- 4 734	-5,09
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	3 900	18	3 882	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	1 102 992	1 100 145	2 847	0,26
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	460 253	468 435	- 8 182	-1,75
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	12 034	9 523	2 511	26,37
Salaires et traitements	380 287	399 629	- 19 342	-4,84
Charges sociales	146 821	153 165	- 6 344	-4,14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 752	13 417	- 2 665	-19,86
Dotations aux provisions	65 489	54 284	11 205	20,64
Reports en fonds dédiés	24 000		24 000	N/S
Autres charges	1 402	8 061	- 6 659	-82,61
Total des charges d'exploitation (II)	1 101 038	1 106 515	- 5 477	-0,49
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	1 954	-6 370	8 324	130,68
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	2 122	3 291	- 1 169	-35,52
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	16		16	N/S
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	2 138	3 291	- 1 153	-35,03
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	138	252	- 114	-45,24
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	138	252	- 114	-45,24
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	2 000	3 039	- 1 039	-34,19
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	3 954	-3 331	7 285	218,70
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	766	435	331	76,09
Total des produits (I + III + IV)	1 105 130	1 103 436	1 694	0,15
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 101 943	1 107 202	- 5 259	-0,47
EXCEDENT OU DEFICIT	3 188	-3 766	6 954	184,65
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations ANC2022 06

PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 492 443,30 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 3 187,65 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/06/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

...

Faits caractéristiques pouvant concerner l'activité, l'évolution prévisible, des opérations comptables, des événements importants...au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

- Changement de méthode ou d'estimation et impact ;
- Evénements postérieurs ;
- Litiges (social, fiscal, ...) ;
- Evolution de la structure financière (emprunt, capital, endettement) ;
- Fonds propres négatifs ;
- Modifications sensibles dans la ou les activités de l'association :
 - Création d'établissements ;
 - Création d'une nouvelle activité ;
 - Cessation d'une activité (ex : échéance d'une convention) ;
 - Etc.... ;
- Etc.... ;

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

• Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 0 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour 0 €.

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 0 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 0 €.

• Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions » pour 0 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Produits exceptionnels » pour 0 €.

• Amendes et pénalités

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges » pour 0 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Charges exceptionnelles » pour 0 €.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 424.76 €. Ce montant comprend :

- 409.40 € liés à un remboursement de chèque volé décaissé ;
- 15.36 € liés à des remboursements de charges de personnel Etat ou tiers ;

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Au 31 décembre 2025 :

- Les indemnités d'assurance reçu suite à un sinistre sont inscrites au poste « 7587 », pour un montant de 0 € ;
- Les indemnités d'assurance reçues en compensation d'une destruction totale ou vol d'une immobilisation sont inscrites au poste « 7587 », pour un montant de 0 € ;
- Les refacturations de mise à disposition de personnel sont inscrites au poste « 7084 », pour un montant de 0 € ;
- Les refacturations de charges diverses sont inscrites au poste « 7080 », pour un montant de 0€ ;
- Les remboursements de charges de personnel Etat ou tiers sont inscrites au poste « 6490 », pour un montant de 0€ ;
- Les autres charges sont inscrites au poste « 6580 », pour un montant de 56.15 € ;

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

3. Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 05/06/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	920	920				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	18 416	16 047	2 369	0,52	4 463	0,87
Autres immobilisations corporelles	75 122	61 081	14 041	3,05	16 784	3,28
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	8 364		8 364	1,82	8 364	1,64
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 473		4 473	0,97	4 473	0,87
TOTAL (I)	107 294	78 048	29 246	6,36	34 084	6,67
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	222 546	33 984	188 563	41,02	187 551	36,68
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	224		224	0,05		
. Personnel					4 012	0,78
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	18 225		18 225	3,96	39 529	7,73
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 130		1 130	0,25	1 130	0,22
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	222 297	16	222 281	48,36	243 201	47,56
Charges constatées d'avance					1 838	0,36
TOTAL (II)	464 421	33 999	430 422	93,64	477 261	93,33
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	571 716	112 047	459 668	100,00	511 345	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	217 946	47,41	208 474	40,77
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-3 766	-0,81	9 472	1,85
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	214 180	46,59	217 946	42,62
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	54 284	11,81	92 577	18,10
TOTAL (III)	54 284	11,81	92 577	18,10
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	26 119	5,68	41 638	8,14
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 917	11,51	49 160	9,61
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	21 780	4,74	19 848	3,88
. Organismes sociaux	34 973	7,61	38 618	7,55
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 715	0,81	4 486	0,88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	11 201	2,44	11 072	2,17
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	40 500	8,81	36 000	7,04
TOTAL(IV)	191 205	41,60	200 822	39,27
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	459 668	100,00	511 345	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 05/06/2026

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	743 613		743 613	100,00	716 692	100,00	26 921	3,76
Chiffres d'Affaires Nets	743 613		743 613	100,00	716 692	100,00	26 921	3,76
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			262 695	35,33	371 500	51,84	-108 805	-29,28
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			93 002	12,51	50 178	7,00	42 824	85,34
Autres produits			835	0,11	855	0,12	-20	-2,33
Total des produits d'exploitation (I)			1 100 145	147,95	1 139 226	158,98	-39 081	-3,42
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			468 435	62,99	470 031	65,58	-1 596	-0,33
Impôts, taxes et versements assimilés			9 523	1,28	11 315	1,58	-1 792	-15,83
Salaires et traitements			399 629	53,74	382 463	53,37	17 166	4,49
Charges sociales			153 165	20,60	144 251	20,13	8 914	6,18
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 477	1,14	7 873	1,10	604	7,67
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			4 940	0,66	21 888	3,05	-16 948	-77,42
Dotations aux provisions pour risques et charges			54 284	7,30	92 577	12,92	-38 293	-41,35
Autres charges			8 061	1,08	153	0,02	7 908	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			1 106 515	148,80	1 130 551	157,75	-24 036	-2,12
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-6 370	-0,85	8 676	1,21	-15 046	-173,41
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			3 291	0,44	1 893	0,26	1 398	73,85
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			3 291	0,44	1 893	0,26	1 398	73,85
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			252	0,03	365	0,05	-113	-30,95
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			252	0,03	365	0,05	-113	-30,95
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			3 039	0,41	1 528	0,21	1 511	98,89
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-3 331	-0,44	10 203	1,42	-13 534	-132,64

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			434	0,06	-434	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			434	0,06	-434	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-434	-0,05	434	-100,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	435	0,06	297	0,04	138	46,46
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 103 436	148,39	1 141 119	159,22	-37 683	-3,29
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 107 202	148,89	1 131 647	157,90	-24 445	-2,15
RÉSULTAT NET	-3 766	-0,50	9 472	1,32	-13 238	-139,75
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après :

1- Hypothèses retenues :

- âge de départ à la retraite : entre 60 et 64 ans;
- table de mortalité : INSEE 2024;
- profil d'augmentation des salaires : 1% ;
- turn-over : faible;
- taux de charges sociales patronales : 39.78%
- taux d'actualisation : 3.60%;
- CCN : entreprises artistiques et culturelles.

2- Engagement IFC : 30 839.02 euros

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	920			920
Immobilisations corporelles	93 538	5 826		99 364
Immobilisations financières	12 836			12 836
TOTAL	107 294	5 826		113 120

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	920			920
TOTAL I	920			920
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	16 047	1 458		17 505
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	6 961	1 438		8 399
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	54 120	5 046		59 165
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	77 128	7 941		85 069
TOTAL GENERAL (I+II)	78 048	7 941		85 989

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Eléments constitutifs du fonds commercial

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	12 837		12 837
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	143 817	143 817	
Autres créances	23 166	23 166	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	179 820	166 983	12 837

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	18 225
Autres produits à recevoir	4 749
TOTAL	22 974

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	33 984	2 811	33 984	2 811
Comptes financiers				
TOTAL	33 984	2 811	33 984	2 811

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	217 946			3 766	214 180
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 766	-3 766	3 188		3 188
Dont générosité du public					
Situation nette	214 180	-3 766	3 188	3 766	217 367
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	214 180	-3 766	3 188	3 766	217 367
TOTAL dont générosité du public					

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	54 284	65 489	54 284	65 489
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	54 284	65 489	54 284	65 489
TOTAL GENERAL (I+II)	54 284	65 489	54 284	65 489
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		92 300	88 268	
- financières			16	
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	10 486	10 486		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	53 451	53 451		
Dettes fiscales et sociales	66 326	66 326		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	6 978	6 978		
Produits constatés d'avance	48 346	48 346		
TOTAL	185 587	185 587		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	13 218
Dettes fiscales et sociales	38 217
Autres dettes	191
TOTAL	51 626

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

AUTRES INFORMATIONS**Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 30 839.02 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : entre 60 et 64 ans
- le taux de rotation du personnel : faible
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 1%
- le taux d'actualisation retenu : 3.6%
- le taux moyen des charges sociales : 39.78%

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non cadres	11	
TOTAL	14	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 072 €.